



**DEMANDE DE PROPOSITION IC401659
T.6 Spécialiste des systèmes de télécommunications – Niveau 1**

AMENDEMENT NO. 001

Le département d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), par la présente modifie la demande de proposition numéro IC401659 en date du 10 février 2017. La présente modification fait partie de la DDP. Le but de cet amendement est de :

1. Modifier les Critères techniques cotés dans l’Annexe B – Critère d’évaluation.
1. **SUPPRIMER** dans sa totalité CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS de l’ANNEXE B – CRITÈRE D’ÉVALUATION et **REPLACEZ** avec les éléments suivant :

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Pour être admissible au processus d’attribution de côtes, les soumissions **DOIVENT** répondre aux exigences suivantes dans **L’ORDRE INDIQUÉ** et **DOIVENT** inclure la section / page référencée dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui ne parvient pas à atteindre le nombre minimum de points requis pour tout critère cotés sera jugée **NON CONFORME** et sera rejetée. En outre, pour être évalué d’avantage, la proposition du soumissionnaire doit atteindre une note technique minimale globale de 42 %. L’ISED peut décider de mettre fin à l’évaluation dès la première constatation de non-conformité à une exigence cotés.

Volet 7 : Services de télécommunications T.6 Spécialiste des systèmes de télécommunications - Niveau 1			
Critère n°	Critères Techniques Cotés	Renseignements justificatifs requis	Nombre maximum de points
C1	Le soumissionnaire devrait fournir le nombre d’années d’expérience de la ressource proposée dans le domaine de l’ingénierie de large bande. Points : Minimum : 10 Maximum : 22	Des points seront accordés pour les années d’expérience. Un minimum de deux (2) ans d’expérience est requis et des points seront accordés jusqu’à cinq (5) ans d’expérience. - Aucune expérience à deux ans =10 point - Deux à trois ans = 14 points - Trois à quatre ans = 18 points - Quatre à cinq ans = 22 points	22 points
C2	La ressource proposée du soumissionnaire devrait avoir des connaissances relatives aux technologies d’accès FTTH	Des points seront accordés pour l’étendue des connaissances de la ressource proposée en se basant sur l’expérience professionnelle.	6 points



	(fibre-to-the-home) (OLT, GPON, FDH). Points : Minimum : 3 Maximum : 6	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune connaissance (université à un an d'expérience professionnelle) = 3 point - Connaissances de base (de 2 à 5 ans d'expérience professionnelle) = 4 point - Connaissances intermédiaires (de 6 à 9 ans d'expérience professionnelle) = 5 points - Connaissances approfondies (plus de 10 ans d'expérience professionnelle) = 6 points 	
C3	La ressource proposée du soumissionnaire devrait avoir des connaissances relatives aux technologies d'accès DSL . Points : Minimum : 3 Maximum : 6	Des points seront accordés pour l'étendue des connaissances de la ressource proposée en se basant sur l'expérience professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> - Aucune connaissance (université à un an d'expérience professionnelle) = 3 point - Connaissances de base (de 2 à 5 ans d'expérience professionnelle) = 4 point - Connaissances intermédiaires (de 6 à 9 ans d'expérience professionnelle) = 5 points - Connaissances approfondies (plus de 10 ans d'expérience professionnelle) = 6 points 	6 points
C4	La ressource proposée du soumissionnaire devrait avoir des connaissances relatives aux technologies sans fil LTE. Points : Minimum : 3 Maximum : 6	Des points seront accordés pour l'étendue des connaissances des ressources proposées en se basant sur l'expérience professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> - Aucune connaissance (université à un an d'expérience professionnelle) = 3 point - Connaissances de base (de 2 à 5 ans d'expérience professionnelle) = 4 point - Connaissances intermédiaires (de 6 à 9 ans d'expérience professionnelle) = 5 points - Connaissances approfondies (plus de 10 ans d'expérience professionnelle) = 6 points 	6 points
C5	La ressource proposée du soumissionnaire doit avoir la capacité d'analyser des documents techniques en français. Points : Minimum : 2 Maximum : 10	Des points seront accordés pour l'étendue des connaissances et la capacité de la ressource proposée en se basant sur l'expérience professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> - Non, aucune capacité ni connaissance = 2 point - Oui, capacité et connaissances pour l'analyse de documents français = 10 points <ul style="list-style-type: none"> ▪ (Dans l'affirmative, le soumissionnaire doit fournir une liste de candidats identifiés.) 	10 points
Note de passage : 42 % Sous-total des besoins en ressources			= 21 points = 50 points



Les ressources proposées doivent posséder l'expérience et les qualifications détaillées dans la grille d'évaluation des ressources applicable et sont disponibles pour commencer le travail dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, à moins d'un accord contraire entre les deux parties.